
POLITIQUE SUR LES VACANCES DURANT L'EXTERNAT

L'externat comprend six semaines de vacances, organisées en trois blocs de deux semaines, lesquels sont intégrés aux grilles de stage des externes lors de la planification de l'horaire de l'externat.

Un bloc de vacances ne peut en aucun cas être converti en stage à option.

Les semaines campus ne constituent pas des périodes de vacances et exigent la présence des externes selon les modalités prévues.

Blocs de vacances

Les blocs de vacances sont intégrés à l'horaire des externes lors de l'élaboration des grilles de stage pour l'ensemble de la cohorte. Dans la mesure du possible, les préférences exprimées par les personnes étudiantes quant à l'emplacement des blocs de vacances sont prises en considération, en fonction des contraintes propres à la planification des stages.

Un minimum d'un bloc de vacances doit être planifié à l'horaire de chaque externe avant la semaine 48 et un minimum d'un bloc après la semaine 48.

Même durant les blocs de vacances, l'externe demeure tenu.e de se présenter aux activités académiques à présence obligatoire (ex, CSS3900 ou CIS1003) et à ses examens le cas échéant. Aucun bloc de vacances n'est planifié au cours d'une semaine comprenant un examen de pharmacologie.

Changements de blocs de vacances

Toutes les demandes de changement de blocs de vacances sont assujetties aux mêmes règles que les demandes de changement de stages.

Afin d'assurer une répartition optimale des stages et des vacances, chaque personne étudiante doit conserver au moins un bloc de vacances de 2 semaines avant la semaine 48. Il n'est pas permis de déroger à cette règle, et toute demande de modification qui ne la respecte pas sera refusée.

Autres vacances

Des vacances sont prévues pour toutes les personnes étudiantes à l'externat durant la période des Fêtes de fin d'année. Il n'est pas possible d'inscrire un stage durant cette période de deux semaines.

Les externes ont quatre jours de congés consécutifs à Pâques soit du Vendredi saint au lundi de Pâques inclusivement.